

Affiché le 16 02 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

—————  
Séance Publique du 28 janvier 2021  
—————

**Objet de la délibération**

**VOEU CONTRE L'IMPLANTATION DE LA MULTINATIONALE AMAZON EN  
BRETAGNE**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

**Absent(s) :**

Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Thierry FALQUERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210128-2021\_01\_006-DE

Secretariat du Maire

**N° 2021.01.006**

**VOEU CONTRE L'IMPLANTATION DE LA MULTINATIONALE AMAZON EN BRETAGNE**

**Rapporteur : Laure LE MARÉCHAL**

## Vœu contre l'implantation de la multinationale Amazon en Bretagne

La Ville d'Hennebont s'emploie à accompagner les entreprises de son territoire dans leur développement et à accueillir dans les meilleures conditions possibles les porteurs de projets.

**La crise sanitaire a mis en difficulté l'ensemble des commerces et des services de proximité.** Pour soutenir les commerçants, la Ville d'Hennebont a travaillé directement avec eux pour trouver des solutions et des alternatives leur permettant de poursuivre leur activité et les accompagner dans leurs démarches pour solliciter les aides financières auxquelles ils ont le droit. Par ailleurs, la Ville d'Hennebont a répondu à l'appel à projets lancé par Lorient Agglomération dans le cadre du plan de relance de l'économie pour accompagner les premières actions de la nouvelle Union Commerciale « Hennebont Commerces Pour demain » (formations aux pratiques nouvelles du commerce et de l'e-commerce, création d'un drive local collectif, développement du click and collect ...)

### EMPLOI :

Le commerce de proximité si essentiel à la vitalité sociale et économique des territoires, était déjà en souffrance avant la pandémie. Il risque un effondrement consécutif aux deux confinements liés à la crise sanitaire. Un rapport d'information du Sénat souligne que 75 % des entreprises du commerce de détail en magasin non alimentaire ont été fermées ou ont affronté des chutes drastiques des ventes. Dans le même temps, le commerce en ligne fait figure de « grand gagnant » de la crise sanitaire, et en a tiré profit de manière massive. Amazon a battu les prévisions des analystes **avec son chiffre d'affaires en hausse de 39 % de juillet à septembre 2020, par rapport à 2019.**

L'agence de livraison " du dernier kilomètre " est destinée à livrer un bassin géographique défini et des clients locaux. Avec une moyenne de 30 000 colis par jour, elle permet de réaliser un chiffre d'affaire 3 fois supérieur à celui des commerces physiques du territoire dans lequel elle s'implante. Avec l'offre de livraison gratuite en moins de 24 heures liée à l'abonnement Prime, elle gagne et fidélise des clients. Elle vient directement concurrencer les commerces locaux et impacter les emplois d'un territoire. Plusieurs rapports (dont un de l'ex-secrétaire d'Etat au numérique) évaluent le nombre d'emplois détruits dans le commerce physique à une proportion entre 2,5 et 4 pour un emploi Amazon créé. **A terme, les emplois "créés" par Amazon seront voués à disparaître remplacés par des robots.**

Ainsi l'installation d'Amazon déconstruit ce que les collectivités locales mettent en œuvre pour redynamiser leurs centres avec des aides régionales ou nationales (« dynamisme centre-ville », "action Cœur de ville"). Convaincus que l'attractivité de notre territoire passe par des centres-villes et des centres bourgs dynamiques, les élus souhaitent promouvoir un développement économique local qui privilégie les offres commerciales qui s'appuient sur des enseignes physiques de proximité.

### IMPOTS :

Impôts sur les bénéfices : en déplaçant une somme quasi équivalente à ses bénéfices sur des "charges extérieures" (siège au Luxembourg) Amazon ne s'acquitte que d'un faible montant d'impôt sur les bénéfices au regard de son chiffre d'affaires.

TVA : selon un rapport de l'Inspection générale des finances de 2019, seulement 10 millions d'euros de TVA ont été collectés par Amazon France en 2018, pour un chiffre d'affaires sur le territoire estimé à 6,5 milliards d'euros (7,7 milliards en 2019), 98 % des vendeurs enregistrés sur les places de marché des sites de e-commerce n'étant pas immatriculés à la TVA en France. Un manque à gagner de plus d'1,5 milliard d'euros pour l'Etat chaque année. Cette situation conduit à une concurrence déloyale majeure : les sociétés frauduleuses bénéficient d'un avantage de prix de 20 % par rapport à celles qui remplissent leurs obligations fiscales.

TaSCom : le commerce en ligne n'est pas soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom), à laquelle sont assujetties les grandes surfaces, les surfaces de stockage n'étant pas considérées comme des surfaces de vente.

Taxes foncières locales : Amazon va bénéficier de la réduction de moitié de ces taxes dans le cadre des réductions sur les impôts de production prévues dans le Projet de Loi de Finances pour 2021.

Le manque de transparence des flux financiers et des relations entre filiales permet à Amazon de se soustraire au paiement d'une juste part d'impôt qui engendre une concurrence déloyale avec le commerce en ligne hexagonal et les commerces physiques. Amazon ne participe pas équitablement au système de solidarité qui régit notre pacte social républicain.

## **ENVIRONNEMENT :**

**Transport des colis, stockage de données**, services de streaming, hébergement de millions de sites web par Amazon Web Services, traitement des déchets électroniques, artificialisation des sols, et fabrication des 15 milliards de produits vendus sur le site, le modèle économique d'Amazon génère de très lourds impacts environnementaux.

Bilan carbone : En 2019, la filiale française d'Amazon a commercialisé près de 2 milliards de produits en France, majoritairement des produits neufs, non essentiels, importés de Chine et du reste de l'Asie, acheminés en avion dans des emballages surdimensionnés, soit des produits particulièrement peu vertueux sur le plan écologique. Le bilan carbone d'Amazon serait de 44,8 millions de tonnes d'équivalent CO2 en 2018, sans prendre en compte la fabrication des produits vendus (souvent des produits électroniques et textiles dont la production est très émettrice de gaz à effet de serre) **et la destruction de 3.2 millions d'articles neufs en 2018 (plus rentable pour les vendeurs étrangers de faire détruire plutôt que de faire rapatrier).**

Artificialisation des sols : En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont consommés chaque année sur la nature et les terres agricoles. L'artificialisation des sols augmente presque 4 fois plus vite que la population, avec des conséquences néfastes sur l'environnement, l'économie et la société. Afin d'inverser ce phénomène, le Gouvernement s'est fixé un objectif de « zéro artificialisation nette ». Le e-commerce nécessite 3 fois plus d'espace logistique que le commerce physique. Ainsi, les 12 entrepôts en projet actuellement vont artificialiser la même superficie que 12 zones. Le gouvernement s'apprête à inscrire dans un projet de loi le moratoire demandé par la Convention citoyenne pour le climat. Cependant, alors qu'une circulaire aux préfets leur ordonnant d'utiliser toutes les possibilités de recours à leur disposition afin d'interdire les projets de centres commerciaux qui artificialiseraient les sols, cette disposition ne concerne pas les plates-formes de e-commerce déjà exonérées de passage aux Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

Le développement d'entrepôts logistiques spécialisés dans le commerce en ligne de produits importés représente d'abord une menace qui va à l'encontre des engagements climatiques de la France et de l'urgence écologique.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,
- Vu** l'intérêt général de la mesure,
- Vu** la sollicitation des groupes politiques présents au sein du Conseil Municipal,
- Vu** le rapport présenté.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**S'ENGAGE** à s'opposer à tout projet d'implantation d'une plateforme Amazon sur tout le territoire communautaire.

**S'ENGAGE** à ne financer aucune infrastructure dédiée à une implantation Amazon sur le territoire communautaire.

**INVITE** les élus municipaux, communautaires, départementaux et régionaux à défendre les intérêts du commerce de détail, de ses entreprises et de tous les salariés en prenant également ces engagements.

→ **DEMANDE** à l'Etat français en accord avec ses partenaires européens de mettre en place un dispositif qui oblige Amazon à payer l'intégralité de ses impôts liés aux chiffres d'affaires réalisés en France.

→ **DEMANDE** aux députés et sénateurs bretons d'appuyer l'inscription, dans la loi de la convention citoyenne, du moratoire de 2 ans sur les projets de grandes surfaces commerciales et sur les plates-formes de e-commerce.

**5 élus ne prennent pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

**André HARTEREAU**